

des officiers et leur a exprimé chaleureusement sa reconnaissance. Après la revue, tous les officiers ont été invités à la table impériale.

L'Abécille examine l'éventualité de la descente d'une armée anglo-française à Saint-Petersbourg. Ce projet, lui paraît irréalisable pour deux raisons : 1° Les difficultés qu'on aurait à transporter une armée capable de tenter une semblable entreprise. 2° La défense formidable et la quantité de troupes que l'ennemi trouverait partout sur les côtes de la Russie. Les Anglais et les Français, dit la feuille russe, le savent bien et si leurs soldats réunis paraissent jamais dans la Baltique, ce sera tout au plus pour y faire une promenade et d'inoffensives évolutions comme en 1854 et en 1855. Du reste, quelques soient les moyens employés par l'ennemi pour exercer une pression sur nous en menaçant Saint-Petersbourg, on nous trouvera toujours suffisamment prêts à la défense. Nous lui répondrons ce qu'Alexandre I^{er} a répondu à Napoléon I^{er} avant l'ouverture de la campagne de 1812.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vichy, 19 juillet.

Le marquis de Gallifet a remis à l'Empereur les drapeaux pris à Puebla et les clés de Mexico offertes par la municipalité.

Ce matin, à 11 heures, le bataillon de la garde était réuni devant le chapeau impérial. S. M. a appelé les sous-officiers et leur a remis, les drapeaux au nombre de cinq avec beaucoup d'enseignes, en leur adressant des paroles bienveillantes. Si vous aviez été là, leur a dit l'Empereur, vous auriez pris votre part de drapeaux.

Le bataillon de la garde a ensuite défilé autour de la promenade au milieu des acclamations de la foule.

Cracovie, 19 juillet, 4 h. soir.

Les nouvelles de Pologne, de Lithuanie et de Volhynie, présentent partout l'insurrection comme prenant des proportions plus grandes.

En Volhynie, le corps de Traugott s'est renforcé de plusieurs nouveaux détachements.

En Samogitie, il y a six détachements différents, commandés par Mackiewicz, Jachimowicz, Jezierski, Jablonski, Albertus et le comte Tyszkiewicz. Les Russes sont marchés contre les insurgés de la Samogitie la dernière division de la garde.

Dans le palatinat d'Augustowo, le chef d'insurgés Wawer a surpris, le 14, plusieurs soldats de cosaques qui pillaient la ville de Grajewo et les a complètement défaits.

Un engagement a eu lieu le 15 en Podlachie ; le résultat est encore inconnu.

Londres, 19 juillet.

Les nouvelles de Mexico, du 10 juin, venant par le vote de la Havane, constatent l'enthousiasme avec lequel le général Forey a été reçu dans la capitale du Mexique.

Une députation a exprimé au général le désir de voir la paix rétablie. Un ordre du jour du général Forey remercie les habitants de l'accueil fait à l'armée française et les engage à concourir à l'œuvre de la régénération du pays.

Juarez, à la tête de 6,000 hommes, s'est retiré à San-Luis de Potosi. Les Français se préparent à marcher contre cette place.

Londres, 20 juillet.

On lit dans le Morning-Post : Les réponses de la Russie aux notes des trois puissances, quoique rédigées différemment, son identiques au fond, c'est-à-dire évasives sur la question même. Le prince Gortschakoff assure que la Russie a déjà concédé plusieurs des six points. Il y a des objections est admise, mais la négociation elle-même, qui était propo-

sée au moyen d'une conférence des huit puissances, est rejetée, et le prince Gortschakoff propose une conférence où seraient seulement admises l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cet arrangement conviendrait au czar. L'Autriche serait en minorité dans la conférence contre la Prusse et serait écartée de l'alliance de la France et de l'Angleterre.

Le czar décline l'armistice et offre une amnistie. Le résultat de l'action diplomatique prouve que la Russie désire prolonger les négociations jusqu'à l'automne. Il se se à l'hiver et au terrorisme de Mourawieff.

Maintenant, le devoir des trois puissances s'est de délibérer sur ce qu'elles ont à faire. La discussion de ce soir aura une grande importance. Le mot de guerre ne devrait pas y être prononcé. L'état actuel des négociations n'y prête pas. Il serait aussi absurde de prétendre que nous ne ferons jamais la guerre, que de déclarer que nous préparons l'attaque. Les nations font la guerre pour leurs intérêts ou pour leur honneur. Ni nos intérêts ni notre honneur ne sont impliqués dans la question polonaise. Nous voulons amener la Russie à observer les traités qu'elle a violés nous voulons la décider à changer de conduite vis-à-vis de la Pologne.

La question n'est ni anglaise ni française ni autrichienne. L'opinion des puissances si fortement mise en avant doit prévaloir. Les puissances veulent atteindre le but par des moyens diplomatiques. La Russie veut se jouer d'elles et prolonger la discussion. Le devoir des puissances et de ne pas se laisser ainsi jouer. Nous espérons que leur diplomatie agira activement. L'expression de l'opinion publique doit les aider.

New-York, 8 juillet.

Le bruit que la démoralisation aurait pénétré dans l'armée de Lee ne s'est pas confirmé. Les troupes confédérées font leur retraite dans la direction du sud-ouest. On suppose que Lee se trouve sur le côté nord de la rivière, entre Harpers-Ferry et Williamsport.

La reddition de Wickburg a causé un grand enthousiasme dans le Nord. Des députations ont été envoyées au président pour le féliciter. MM. Lincoln, Halleck, Seward et Stanton ont prononcé, à cette occasion des discours. M. Seward a dit : « J'ai été blâmé pour avoir dit que l'insurrection serait écrasée plutôt si les conseils donnés par les patriotes avaient été suivis. L'insurrection s'est prolongée dans l'espoir d'une intervention étrangère. »

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

EMPIRE FRANÇAIS.

PRÉFECTURE DU NORD.

3^e division. — Travaux publics.

Objet : Canal de Roubaix. — Achèvement. — Versant de la Deule. — Roubaix.

ENQUÊTE PARCELLAIRE.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion - d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Vu le décret impérial du 21 juillet 1861 qui déclare d'utilité publique les travaux d'achèvement du canal de Roubaix ;

Vu le plan parcellaire du terrain à occuper pour l'exécution de ces travaux (section du versant de la Deule) dans la traversée du territoire de Roubaix ;

Vu l'état indicatif des immeubles à acquérir et des propriétaires à exproprier ;

Vu le titre II de la loi du 3 mai 1844 ;

ARRÊTÉS :

Article premier. Les plan et état parcellaires ci-dessus visés resteront déposés, pendant huit jours, à la Mairie de Rou-

baix, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. Le délai fixé en l'article précédent ne courra qu'à dater de l'avertissement qui sera donné collectivement aux parties intéressées, de prendre communication du plan déposé à la Mairie.

Cet avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans la commune de Roubaix et affiché tant à la porte principale de l'église qu'à celle de la maison commune.

Il sera, en outre, inséré dans l'un des journaux qui se publient au chef-lieu de l'arrondissement, et dont un exemplaire sera joint au dossier de l'enquête.

Art. 3. M. le Maire de Roubaix certifiera ces publications et affiches ; il mentionnera, sur un procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet et que les parties qui comparaitront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement, et y annexera celles qui lui auront été remises par écrit.

Art. 4. A l'expiration du délai de huitaine, le Maire nous adressera le procès-verbal, ainsi que toutes les pièces de l'affaire, pour qu'il puisse être ensuite statué par la Commission d'enquête établie par l'art. 8 de la loi du 3 mai 1844.

Art. 5. Cette Commission, présidée par nous, sera composée de :

MM. Mimerel, sénateur, membre du Conseil-Général, à Roubaix ;

Leurent, membre du Conseil-Général, à Tourcoing ;

Piat, conseiller d'arrondissement, à Roubaix ;

Roussel-Defontaine, conseiller d'arrondissement, à Tourcoing ;

Le Maire de Roubaix ;

Kolb, ingénieur-en-chef ou, à son défaut, M. Grille, ingénieur spécial du Canal de Roubaix.

Art. 6. — La Commission recevra, pendant huit jours, les observations des propriétaires ; elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera convenable et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours à dater de l'époque de sa réunion, après quoi son procès-verbal nous sera immédiatement transmis.

Art. 7. — Si la Commission propose quelque changement au tracé indiqué par les Ingénieurs, il sera procédé par nous à l'accomplissement des formalités voulues par l'article 10 de la loi précitée.

Art. 8. — La Commission sera convoquée par nous aussitôt que toutes les pièces constatant l'exécution des publications et autres dispositions ci-dessus prescrites, articles 1^{er}, 2, 3 et 4, nous auront été adressées.

Art. 9. — M. le Maire de Roubaix, est chargé de l'exécution du présent arrêté, en ce qui le concerne.

Fait à Lille, le 17 juillet 1863.

VALLON.

Pour ampliation conforme :
Le Secrétaire-Général,
Signé : Ev. BENOIGNÉ.

EMPIRE FRANÇAIS.

Villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord).

Emprunt de 1860

Autorisé par la loi du 6 Juillet 1860.

Le sixième tirage des Obligations destinées au remboursement de cet Emprunt aura lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, dans la salle du Conseil municipal, le 1^{er} août 1863, à dix heures du matin.

La répartition des primes aura lieu de la manière suivante :

Le premier numéro extrait de la roue sera remboursé par 25,000 francs, ci 25,000

Le deuxième numéro sortant par 5,000

Chacun des quatre suivants par 1,000 francs 4,000

Id. des dix suivants par 500 fr.	5,000
Id. des vingt-cinq suivants par 100 francs	2,500
Id. des cent soixante-dix suivants par 50 francs	8,500
	50,000

Le paiement desdites Obligations se fera à la caisse du Receveur municipal de Roubaix et chez MM. Kohn, Reinach et Co, à Paris, 19, rue Drouot, contre remise du titre et à partir du 1^{er} novembre prochain.

Le Maire de Roubaix, ERNOULT-BAYART.

Le Maire de Tourcoing, ROUSSEL-DEFONTAINE.

10,000 de ces Obligations, formant le solde de l'Emprunt, sont mises, à partir de ce jour, à la disposition du public, au prix de 45 francs ; cette somme peut être acquittée soit en une fois, soit en versements de :

- 10 fr. comptant ;
- 10 — du 10 au 20 septembre prochain ;
- 10 — du 10 au 20 novembre ;
- 15 — du 10 au 20 janvier

Le bureau spécial est ouvert de neuf à quatre heures, chez M. J.-J. Muller, 11, rue St.-Lazare, à Paris.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 20 juillet 1863.

« Monsieur le Rédacteur,

« Les eaux de la Lys sont à la veille de fonctionner.

« Un tarif unique, à cinq centimes le mètre cube, sans condition de quantité, a remplacé celui différentiel, qui aurait fait payer les petits consommateurs beaucoup plus que les gros (ce qui n'était pas juste), car il ne faut pas oublier que les eaux de la Lys sont destinées particulièrement à l'usage industriel, et que tous ceux qui s'occupent d'industrie, quelle que soit leur position, ont droit aux mêmes avantages.

« Tout le monde sait donc que le tarif qui sera mis en vigueur, aussitôt l'inauguration des eaux de la Lys, sera de 5 c. par mètre cube. Telle est la décision prise par le Conseil municipal dans sa séance extraordinaire du 15 juin dernier.

« Mais voilà que dans votre numéro du dimanche 19 courant, au sommaire que vous donnez de la séance du Conseil municipal du 17 de ce mois, il est dit, article 5 :

« Vote d'une modification au tarif des prises d'eau au canal et adoption du prix de quatre centimes le mètre cube. »

« Cette nouvelle modification a besoin d'être expliquée, et s'il vous était possible d'éclairer la population à cet égard dans votre prochain numéro, vous feriez taire bien des propos, en faisant connaître le véritable sens que l'on doit accorder à cet article 5.

« En effet, de mauvais plaisants (il s'en trouve partout) veulent faire croire que ce prix de 04 centimes le mètre cube, que notre Conseil municipal vient de voter, ne s'applique qu'aux riverains du canal ; pour ce qu'ils ont pu consommer d'eau depuis 1856, époque, je crois, où la ville s'est rendue propriétaire du canal ; et qu'aussitôt que les eaux de la Lys fonctionneront, les riverains paieront l'eau qu'ils puisent au canal, à raison de 05 centimes par mètre cube, comme tous les autres industriels qui seront desservis par la Lys.

« D'autres affirment que le prix de 4 centimes, appliqué au canal, est tout simplement une faveur qu'il est juste de faire aux riverains pour les indemniser des frais qu'ils ont faits pour pomper l'eau à l'aide de leurs machines, tandis que ceux qui se servent de la Lys, n'auront pas besoin de pomper, puisque l'eau leur viendra directement dans un réservoir, et qu'ils n'auront qu'un robinet à tourner pour en avoir à volonté.

« Je vous avoue franchement que d'après l'article dont il s'agit, cette dernière interprétation me paraît être la seule raisonnable, et qu'il n'est pas admissible

que l'administration ait voulu frapper les riverains d'une contribution rétroactive.

« En effet, qui peut penser sérieusement que la ville veuille faire payer aux riverains leur consommation rétroactive, c'est-à-dire depuis 1856, à raison de 4 centimes le mètre cube, si les frais qu'elle a pu faire pour faciliter les prises d'eau au canal n'ont pas atteint plus d'un centime, un centime et demi ? Ce serait une injustice qui n'a pas de précédents, ce serait, en outre, de la part de l'administration municipale, faire le contraire de ce que toujours elle a déclaré, à savoir : que jamais la distribution des eaux de la Lys ne serait une question de bénéfice pour la ville. Or, si elle ne veut rien gagner avec la Lys, pourquoi voudrait-elle faire le contraire avec le canal ?

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, vous pouvez, en donnant à vos lecteurs les explications que je prends la confiance de vous demander, éclairer la population qui verrait, avec beaucoup d'intérêt, votre estimable journal, le seul organe de publicité dont elle dispose, lui fournir, dans les développements de certaines questions administratives, les moyens d'apprécier comment ses mandataires au Conseil municipal défendent ses intérêts.

« Pour cela, un simple compte-rendu des séances, en faisant connaître l'opinion de ceux qui prennent la parole, suffirait. Vous avouerez, Monsieur, qu'un résumé, ou plutôt un sommaire, tel que vous avez l'habitude de le donner, est par trop incomplet.

« Veuillez agréer, etc.

« Un abonné. »

Les réclamations contenues dans la lettre de notre abonné se rattachent d'une manière directe aux intérêts industriels de notre ville.

Bien que nous n'ayons pas mission de répondre à quelques-unes de ces réclamations, nous donnerons des renseignements à cet égard, dans notre prochain numéro.

J. R.

On vient d'ouvrir l'enquête relative à l'achèvement du canal de Roubaix pour la section comprise entre Wasquehal et la route de Mouveaux.

Nous avons signalé les inconvénients que présentent l'adoption du tracé. On nous assure qu'un grand nombre de personnes se proposent d'adresser des réclamations dans ce sens à la commission d'enquête.

Les cours de physique et de chimie se sont terminés hier au milieu des regrets et des applaudissements de tous les auditeurs qui semblaient s'être donné rendez-vous pour témoigner, par leur présence, au professeur, toute la sympathie qu'il a su leur inspirer.

« Quoi qu'il ait traité cette année les parties les plus arides de la physique et de la chimie, le son et la lumière, le carbone, l'arsenic et les caractères généraux des métaux, il n'est pas moins parvenu par le charme de sa parole, la clarté de son exposition, l'à-propos et la réussite de ses expériences, à grouper autour de lui un auditoire plus nombreux, et peut-être bien aussi plus sérieux que celui de l'année précédente. L'hiver, la salle était trop petite, on y étouffait et pourtant on y restait. L'été même, malgré la chaleur, on n'y a jamais compté moins de 60 à 80 auditeurs, et l'on espère que le nombre doublera l'an prochain, car le cours promet d'être des plus intéressants. En physique l'électricité, en chimie les potasses, les sodas, la baryte et la chaux, avec leurs applications importantes et variées, il y aura de quoi piquer la curiosité, satisfaire les utilitaires et recréer tout le monde.

« Un habitué des cours de sciences. »

Dans son audience du 16 juillet, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 18 jugements concernant 31 inculpés, dont un condamné à l'emprisonnement et un acquitté, savoir :

guez, qu'elle doit être entendue des Espagnols. Ne craignez-vous pas de faciliter ainsi leur tâche en trahissant quelle direction nous suivons ?

— Bien loin de là : j'espère les mettre sur une fausse piste. Vous allez prendre à gauche avec la caravane, et moi je les promènerai, et je vous aurai encore rejoints avant le jour.

— Votre plan serait parfait, s'il ne doublait pas vos périls.

— Soyez sans inquiétude. Je connais mieux que vous les Llanos. Quand mon cheval sera fatigué, je m'en procurerai un autre en jetant le lasso au premier étalon sauvage que je verrai bondir dans l'herbe. Une fois sur son dos, je le rendrai docile comme s'il sortait d'un haras royal.

Paez indiqua ensuite au marquis la direction à suivre et le lieu où il fallait s'arrêter pour l'attendre, et la petite troupe s'avança vers le sud, tandis que le capitaine continuait sa marche vers l'ouest, en répétant son cri aussi souvent que s'il avait toujours la caravane devant lui.

L'endroit désigné pour la halte était un groupe de palmiers qu'il n'y avait pas moyen de manquer, même la nuit. Après avoir marché une heure durant, on les découvrit à quelque distance, au bord d'une eau transparente. Les chevaux avaient pris d'eux-mêmes une allure plus rapide, ayant fait les sources longtemps avant que les voyageurs les eussent aperçues.

Les fugitifs avaient gardé jusque là le plus profond silence ; aussi furent-ils fort surpris d'être accueillis par les aboiements de plusieurs chiens qui s'élançèrent de dessous les palmiers. Ce qui les inquiéta davantage encore, ce fut de voir des formes humaines en assez grand nom-

bre se mouvoir sous ces mêmes arbres. Le marquis dit à ses compagnons de s'arrêter et entreprit seul une reconnaissance autour des sources. Les autres l'attendirent, en proie à une véritable anxiété. Comme il tardait à reparaitre, Josefa, n'y tenant plus, se mit à sa recherche. Quelques-uns des hommes la suivirent, et ils se trouvèrent bientôt à un endroit d'où ils virent ce qui se passait sous les palmiers.

Il y régnait un grand mouvement ; des groupes animés s'y pressaient, mais on n'apercevait pas de cavalier au milieu d'eux.

« Ils l'auront arraché de sa selle, et ils cherchent sans doute à l'enchaîner ! s'écria la mulâtresse.

— Ce sont des Indiens, répondit un de ses compagnons ; mais il ne me semble pas qu'ils aient des intentions hostiles.

— Rodriguez ! s'écria-t-elle, où es-tu ? Réponds-moi. »

En ce moment, elle était arrivée jusque tout près du bouquet d'arbres. Personne ne faisait mine de venir au-devant d'elle, et les Indiens ne paraissaient réellement pas réserver un mauvais accueil aux nouveaux venus. Des hamacs suspendus aux branches, des ustensiles de cuisine et des instruments de chasse épars sur le sol annonçaient que la horde allait camper là cette nuit. Au premier appel de Josefa, Rodriguez s'avança vers elle.

« Vous voilà hors de danger, lui dit-il, et, de plus, en état de résister aux Espagnols. Un heureux hasard m'a fait rencontrer des amis : ce sont Benuta Chicoco, dont je t'ai raconté l'histoire, et son mari, depuis quelque temps chef de la tribu. Les Indiens sont en marche pour Caracas, où

ils vont offrir leurs services à la cause républicaine.

— Dieu soit loué ! répondit Josefa, en se laissant glisser de son cheval dans les bras du marquis. Nous sommes donc enfin sauvés ! »

Le chef, reconnaissable au long bâton qu'il portait comme insigne de sa dignité, donna aussitôt des ordres pour qu'on traitât le mieux possible don Rodriguez et les siens. On alla chercher la partie de la caravane restée de l'autre côté de l'eau, on plaça des sentinelles et l'on envoya des cavaliers à la recherche de Paez. Mais personne n'était plus heureux que Benuta. Elle s'empressa d'écarter ses enfants, et elle les présenta à son libérateur, la physionomie rayonnante de fierté et d'amour maternels, et d'une gratitude sans bornes.

Paeznarriva avant le point du jour. Les Espagnols l'avaient suivi, en effet, à plusieurs milles dans les steppes. Ils ne s'aperçurent de leur erreur que le matin, et alors les rôles changèrent. Quelques Llaneros d'abord, puis un plus grand nombre, les poursuivirent, les harcelèrent, éclairèrent leurs rangs au moyen d'escarmouches et d'em buscades. Avant d'avoir regagné les montagnes de l'Est, les Espagnols étaient réduits à quelques hommes, qui parvinrent enfin, non sans peine, à opérer leur jonction avec le détachement d'infanterie laissé en arrière.

Quand Paez eut réuni un nombre de cavaliers suffisant pour protéger le voyage du marquis à travers les steppes, il partit avec les Indiens afin de les conduire dans l'intérieur de la province de Cumana, où le brave général Marino tenait encore contre les Espagnols. Le capitaine fit de brefs adieux à Rodriguez, et de plus brefs encore à Josefa. Il savait que leur mariage

serait célébré dès leur arrivée à la Nouvelle-Grenade, et il ressentait pour la mulâtresse une passion vraiment sérieuse. Ce fut là seule que ce rude guerrier traitait jamais pour une femme.

Le marquis gagna heureusement la Nouvelle-Grenade, d'où il se rendit à Tunja, près de Bogota. Les délégués des provinces y étaient réunis, et il y trouva Simon Bolivar, venu de Carthagène afin de demander le secours du Congrès pour l'équipement d'une armée, en vue d'affranchir de nouveau le Venezuela.

CHAPITRE XXII.

CONCLUSION.

Un an ne s'était pas écoulé, et déjà les malheureux Vénézuéliens sentaient cruellement que le rétablissement de la domination espagnole avait attiré sur le pays plus de maux que le tremblement de terre. Les confiscations de biens et les exécutions capitales étaient à l'ordre du jour.

L'injustice et la tyrannie des nouveaux maîtres ne tardèrent pas à provoquer des soulèvements. Les mécontents, réfugiés dans le Cumana, grossirent tellement l'armée du général Marino qu'il ne cessa de tenir tête à l'ennemi avec avantage.

En mars 1813, Bolivar marcha de la Nouvelle-Grenade vers la rivière de Tachira avec une armée qui ne comptait pas, au début, plus de 600 hommes. Le marquis de Vallida en commandait l'avant-garde ; il avait appliqué toutes ses ressources à lever des forces pour le service de l'indépendance nationale. L'armée républicaine n'avait pas encore franchi la Tachira que des renforts lui arrivaient de toutes les parties du Venezuela. Défait par

Bolivar dans plusieurs batailles sanglantes, Monteverdefut cerné à Puerto-Cabello vers la fin de juillet, et le 4 août, Bolivar fit son entrée triomphale à Caracas, qui célébrait pour la seconde fois la victoire de la liberté.

Au Te Deum chanté dans la cathédrale, le marquis de Vallida et dona Josefa, sa femme, occupèrent les mêmes places qu'à la grand-messe de ce fatal Jeudi. Saint-ou Caracas fut détruit. Mais, cette fois, ils promenaient sur l'assistance des regards heureux, et la prière qui montait de leurs cœurs vers le Ciel était une fervente action de grâces.

A côté d'eux se tenait un colonel de cavalerie. C'était le vaillant Paez, dont le nom brillait déjà à côté du nom de Bolivar. Le dépit qu'il avait éprouvé du refus de sa main par Josefa était calmé depuis longtemps, et son amour pour elle avait fait place à une respectueuse amitié.

Après la cérémonie religieuse, les citoyens de Caracas s'assemblèrent pour élire, de concert avec les délégués des autres districts du Venezuela, un nouveau Congrès qui, par la suite, nomma Bolivar son président.

Noble victime des événements de l'année précédente, Miranda languissait dans les casemates de Cadix. Sa mort, arrivée en 1816, le délivra seule de la cruelle captivité où les Espagnols le retenaient. Mais il fut vengé : une longue guerre s'en gagea ; l'Espagne essaya échec sur échec et finit par perdre à jamais ses colonies les plus riches et les plus étendues. Les républiques américaines du Sud furent reconnues par toutes les grandes puissances européennes, à commencer par l'Angleterre. Quant à l'Espagne, ce ne fut qu'en 1844 qu'elle reconnut formellement par